



La Défense, le 12 février 2018

Réf : 024 – 2018 D

Monsieur le Ministre,

Vous avez annoncé le 8 février dernier à l'occasion de la conférence de lancement de la PSQ les contours des conditions d'emploi de la police nationale pour les prochaines années. Nous avons récemment pu échanger librement sur ce sujet, en balayant toutes les problématiques soulevées par ce projet pour l'ensemble de la police nationale, mais également spécifiques au corps de conception et de direction.

Comme nous vous l'avions affirmé lors de notre entretien, le policier, quel que soit son grade et son corps d'appartenance, n'aspire qu'à pouvoir travailler correctement, grâce notamment aux outils minimums nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et en bénéficiant de la considération qu'il mérite.

Dans la suite de cet échange, au cours duquel nous vous avons signalé que le SCPN est depuis toujours attaché aux marques symboliques de reconnaissance adressées aux policiers, nous souhaiterions également poursuivre avec vous une réflexion sur le processus d'attribution des ordres nationaux et de la médaille de la sécurité intérieure.

En effet, il est généralement dénoncé chez les policiers, et notamment les commissaires de police, un déséquilibre injuste avec d'autres corporations quant aux critères et à la fréquence d'attribution des décorations.

Cette iniquité, réelle ou supposée, génératrice d'incompréhension au sein de votre ministère, doit selon nous trouver une solution.

Afin d'engager la réflexion de manière objective et apaisée, nous sollicitons de vos services des statistiques fiables sur la répartition des décorations, entre les sapeurs-pompiers, la gendarmerie, les personnels civils des ministères et préfectures, et les policiers, en fonction des grades des uns et des autres.

A partir de ce constat, nous souhaiterions engager un « chantier » visant à établir une réelle parité, dans la transparence, afin de s'assurer que pour chaque distinction, et pour des missions similaires, les policiers ne soient pas moins décorés que les autres personnels de votre ministère.

Les commissaires de police que je représente sont plus que jamais exposés, mais aussi engagés, sur des missions et services toujours plus difficiles que par le passé. Or, il leur est apparu à l'examen des derniers textes de nomination dans les ordres nationaux et d'attribution de la MSI qu'ils étaient parfois sous représentés.

De nombreuses alertes nous parvenant régulièrement en ce sens, nous estimons urgent de vous sensibiliser à cette problématique de manière formelle.

La dernière communication du SICOP, adressée le 30 janvier dernier par mailing à l'ensemble des personnels de la police nationale, et intitulée « Info sur les décorations dans la police nationale », a pu faire rejaillir ces interrogations.

Outre le fait que l'ordre de présentation des différentes décorations n'est pas le bon (le flash parle des ACD, médaille préfectorale, avant les MSI, médaille ministérielle, par exemple), les policiers se questionnent légitimement sur l'attribution des ordres nationaux, dont la décision finale relève de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, raison pour laquelle nous souhaiterions engager avec vous une réflexion globale pour aboutir à un système d'attribution parfaitement juste entre militaires et policiers.

Ne doutant pas de votre intérêt sur ce sujet et de votre sens de l'équité entre vos cadres, je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le secrétaire général,


Céline BERTHON

MINISTERE DE L'INTERIEUR
M Gérard COLLOMB
Ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS